

# SEANCE DU 18 MARS 2024

~~~~~

**Date de convocation : 7 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Étaient Présents** : DAYDE Francis, MOURIER Patrick, LEGRAND-MARTINY Anne-Marie, BERTHON Grégory, PELOUX Bruno, MARTINHO Lionel, POURRAZ Mylène, CHAMPEAU Alain, SOULIER David, VAUTENIN Christian, CUOQ Virginie et POUDROUX Sandra.

**Démissionnaire** : BOUTEILLON Malorie.

**Étaient Absents excusés** : HILAIRE Christine, GEMENS Monique, VAZ Helder et RIEU Elodie.

**Procurations** : de Christine HILAIRE à Patrick MOURIER et de GEMENS Monique à Jean-Marie GROSSET.

M. DAYDE Francis a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 Décembre 2023 est approuvé après lecture.

## **1) Vote des subventions aux associations 2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des associations du 6 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

**Le Conseil après avoir délibéré et à la majorité des voix,**

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024**

| <b>Associations</b>                         | <b>Montant</b>     |
|---------------------------------------------|--------------------|
| La Prévention Routière                      | 100,00 €           |
| Maison Familiale Rurale RICHERENCHES        | 200,00 €           |
| ASDP football GRILLON GRIGNAN               | 5 500,00 €         |
| Association Anciens combattants             | 300,00 €           |
| Association Arabesques                      | 500,00 €           |
| Association des Pétanqueurs grillonnais     | 650,00 €           |
| Association des Parents d'élèves (APE)      | 3 400,00 €         |
| Association Comité jumelage                 | 3 100,00 €         |
| Coopérative scolaire                        | 680,00 €           |
| Amicale du Personnel                        | 2 510,00 €         |
| Association les Grillons d'automne          | 500,00 €           |
| Folivres                                    | 250,00 €           |
| CLIC Haut Vaucluse                          | 400,00 €           |
| Jeux Grillonnais                            | 200,00 €           |
| ANACR 26                                    | 100,00 €           |
| Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)   | 500,00 €           |
| Restaurants du Coeur                        | 500,00 €           |
| La vie en Boutis                            | 100,00 €           |
| Festival des Nuits de l'Enclave             | 1 500,00 €         |
| Théâtre du Rond Point                       | 1 200,00 €         |
| Association DDEN                            | 50,00 €            |
| Association Coup de Pouce                   | 400,00 €           |
| 30 Millions d'Amis                          | 350,00 €           |
| Association Chats La La                     | 200,00 €           |
| <b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :</b> | <b>23 190,00 €</b> |

### **2) Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie**

Le Conseil Départemental propose une assistance technique, juridique et financière, en appui des projets portés par les communes. L'agence Vaucluse Ingénierie intervient dans les trois grands domaines : la voirie et les aménagements cyclables, l'aménagement d'espaces publics et enfin les bâtiments et équipements publics.

L'agence Vaucluse Ingénierie accompagne les communes en matière :

- d'ingénierie technique,
- de recherche de financements,
- de conseil juridique,
- de réflexion stratégique de développement territorial.

Elle propose plusieurs niveaux de services : du conseil de premier niveau gratuit pour fournir des prestations simples d'orientation, à la mission standard d'assistance à maîtrise d'ouvrage, jusqu'à des prestations spécifiques payantes (à la vacation).

Pour la commune de Grillon, l'option de la formule 3, (totalité des prestations formules 1 et 2) coûterait 0,50 €/habitant (formule 1) et 50 € en cotisation (formule 2).

Pour la commune de Grillon, la maîtrise d'œuvre du projet de voirie 2024 a déjà été confiée à l'Agence Planisphère, donc la souscription aux services du Département sera faite en 2025.

### **3) Bail de location logement au-dessus de l'ancienne Poste**

Suite au départ de la locataire du logement au-dessus de l'ancienne poste, des travaux sont en cours.

M. le Maire propose de remettre ce logement en location dans 3 mois à Mme COLLET Déborah pour un montant de 500 €.

Contrairement au bail précédent, la cour en rez-de-chaussée ne sera pas incluse : un éventuel développement de l'activité de traiteur est en cours d'étude.

### **4) Acceptation d'un leg :**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de Mademoiselle Régine Madeleine ROUSSEAU, qui par testament remis à l'étude de Maître DESFOSSÉS-MOREAU, notaire à La Rochelle, lègue à notre commune les biens suivants :

- Biens immobiliers : un appartement sis à la Rochelle 59 rue Lucile, un studio sis à la Rochelle 18 Bd Winston Churchill, 4 garages sis à la Rochelle sis rue Lucile – Le Lavardin, descente rue Lucile, 60 allée Flocc et Le Ponant 4.

- Biens mobiliers (comptes bancaires) :

Compte caisse d'épargne d'un montant total le jour du décès 178 462,22 €,

Une assurance vie avec mention (dispositions déposées à l'étude de Maître DESFOSSÉS MOREAU)

Primes versées d'un montant de 158 875.77 €

Concernant les immeubles il y aura lieu de procéder à leur évaluation et il faudra également établir un inventaire des biens mobiliers.

Les évaluations seront faites par un professionnel de l'immobilier, un expert ou un agent immobilier et une évaluation du Service des Domaines pour une revente.

Vu les termes de son testament, en date du 13 janvier 2020 la défunte a désigné la Mairie de Grillon comme légataire universelle avec diverses charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier le règlement de la succession à Maître Régis AUBERT, Notaire à Valréas,

- AURORISE le versement de provision sur frais pour permettre le dépôt du testament et la signature de l'acte de notoriété,

- DECIDE d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

#### **5) Questions diverses :**

- **Elections Européennes :** M. le Maire rappelle aux élus la date des Elections Européennes pour la tenue des bureaux de vote du **Dimanche 9 juin de 8h à 18h.**

- **Personnel communal :** Le mardi 26 mars à 18h30 est organisé à la cantine scolaire le départ à la retraite de Mme Michèle MAURICO, ATSEM.

#### **- Recensement de la population 2024 :**

Les premiers résultats du recensement annoncent une forte baisse de la population avec 1655 habitants, et surtout sur 995 logements, 807 sont en résidences principales, 91 en résidences secondaires et 91 en logements vacants. L'augmentation des résidences secondaires et vacantes est significative.

- **Terrain de Foot :** M. Bruno PELOUX demande si le devis pour l'entretien du terrain de foot a été approuvé ?

M. Le Maire explique que le devis qui s'élève à 4 800 € est en attente car il n'est pas convaincu du résultat et préfère attendre de voir comment le terrain évolue.

- **Réhabilitation de la salle des Fêtes :** suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 12/02/2024, il a été décidé de relancer une négociation pour les lots électricité et plomberie-chauffage. M. le Maire précise que le montant de travaux s'élève à environ 520 000,00 € H.T. avec le déplacement des sanitaires et la création en option d'un local de rangement.

- **Étanchéité de la crèche :** l'ensemble des élus ont reçu les remerciements de l'association Pomme d'Api concernant les travaux d'étanchéité de la toiture.

- le Conseil municipal pour le vote du budget aura lieu le 15 avril à 20h.

- la commission des finances se déroulera le 25 mars à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

**Le Maire**  
**Jean-Marie GROSSET**



**Le Secrétaire de séance**  
**Francis DAYDE**

